



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE  
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 10 juin 2020

Monsieur le Maire,

Le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 12 mars 2020.

Par courrier, réceptionné le 2 avril 2020, Monsieur Pascal GOUHOURY, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, a sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

En raison de la crise sanitaire, les délais des procédures et commissions ont été gelés sur la période du 12 mars au 24 mai, date de reprise de ces délais.

Le projet de révision allégée de votre plan local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une consultation électronique des membres de la CDPENAF.

***La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de révision allégée du PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEFF

Monsieur Gérard CHANCLUD  
Mairie  
17, rue du Docteur BATTISTI  
77760 LA CHAPELLE LA REINE